



Volet : espace de bon fonctionnement

Etude de définition de l'EBF Rivières du sud-ouest lémanique

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Haute-Savoie

Délégation : Lyon

Bassin versant : Haut-Rhône

Sous-bassin : Sud Ouest Lémanique

Interlocuteur Agence : Florence Javion

Alain Delomier

PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

Thonon Agglomération

Service Environnement

2, place de l'Hôtel de Ville

BP 80114

74207 THONON-les-BAINS CEDEX

MAITRES D'OEUVRE

Hydrétudes (modélisation hydraulique), Burgeap (autres aspects techniques de l'EBF), Sepia conseils (dimensions socio-économiques et concertation) et HEIG-VD (approche espèce pour la TVB)

CONTEXTE ET HISTORIQUE

THONON AGGLOMERATION a engagé une étude pour la définition de l'espace de bon fonctionnement (EBF) des cours d'eau de son territoire dans l'objectif **d'intégrer ces espaces dans les documents d'urbanisme (PLUi et SCoT)**.

Ce projet s'inscrit dans le **contrat de territoire « milieux aquatiques et terrestres »** transfrontalier qui couvre **29 communes**, les 25 communes de THONON AGGLOMERATION et 4 communes suisses. Ce contrat de territoire définit un programme d'action sur la période 2014-2019.

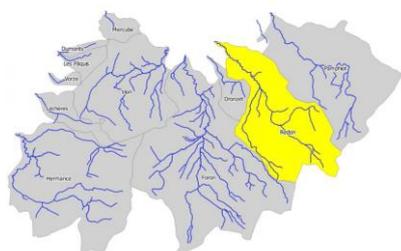
PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Le territoire étudié est fortement urbanisé avec des taches d'urbanisation proches les unes des autres. L'étude s'inscrit dans un **contexte d'urbanisation croissante** avec une pression marquée pour des aménagements en bordure de cours d'eau.

OBJECTIFS

- Définir l'EBF sur environ **250 km de cours d'eau**, dont 40 km sur les secteurs à enjeux.
- Intégrer ces EBF **dans les documents d'urbanisme** (PLU, PLUi et SCoT).

DESCRIPTION DU PROJET



Zone d'étude avec le bassin test du Redon en jaune

L'intégration de ces espaces de bon fonctionnement dans les documents d'urbanisme doit permettre à terme d'atteindre ou de favoriser les fonctionnalités suivantes :

- écrêter les crues lors des inondations ;
- éviter les érosions de berges sur les zones urbanisées ;
- préserver et restaurer les milieux aquatiques, ainsi que l'espace de développement et de circulation de la faune (logique de trame verte et bleue).

Le périmètre de l'étude couvre la totalité du territoire de la communauté d'agglomération, exceptés les secteurs en limite est et ouest du territoire, soit 226 km² et concerne donc 13 sous-bassins versants du territoire, comportant 106 cours d'eau pour un linéaire total de 248,8 km.

Les périmètres techniques ont été délimités en **comité technique** (COTECH). Le COTECH était composé des bureaux d'étude, de Thonon agglomération (service urbanisme et environnement), de l'agence de l'eau, l'AFB, de l'HEIG-VD et du Grand-Genève.

2 campagnes de 3 réunions ont été prévues pour mener la concertation sur 3 bassins versants. Le Vice-Président à l'environnement et la transition énergétique a été présent à chacune des réunions.

COUT DE L'ETUDE

→ 135 000 € (HT)

DUREE DU PROJET

→ Etude : 1 an 1/2 (début 2017 – sept 2018)
→ Dont concertation : 4 mois (mars à juin 2018)

PLAN DE FINANCEMENT

→ Agence de l'eau : 70 %
→ CD 74 : 10 %
→ Autofinancement : 20 %

Cette étude a été retenue à l'appel à projet « biodiversité » début 2017 ». Elle intégrait la notion de corridor écologique par la détermination des espèces indicatrices et de leur espace nécessaire.

LES ETAPES DE L'ETUDE

→ **Information de la commission environnement en juin 2017**

→ **Délimitation des périmètres techniques de mars 2017 à février 2018**

- En comité technique.
- Respect des étapes du guide SDAGE EBF, soit par ordre chronologique : recueil de données, sectorisation, détermination des styles fluviaux de référence, définition des espaces hydrauliques (Q100) et morphologiques, prise en compte des contextes écologique, hydrogéologique et biogéochimique, définition des périmètres nécessaire et optimal, intégration des aspects socio-économiques.
- Test des méthodes sur le bassin du Redon avant extension sur le reste du secteur d'étude.

→ **Concertation de mars à juin 2018**

- 2 cycles de 3 réunions (mars et mai/juin 2018) : la première série de réunions a prévu un photolangage pour créer le groupe, une présentation du fonctionnement des cours d'eau et des enveloppes, des ateliers sur cartes. La deuxième série de réunions a porté sur les périmètres définis : le trait n'a pas été modifié, mais les règles ont été discutées et ont pu être modifiées.
- Définition d'un « espace strict » correspondant à l'espace nécessaire de bon fonctionnement et d'un espace dit « d'accompagnement » correspondant à l'EBF optimal.
- Volonté initiale de concerter sur les règles au sein des EBF et non sur le trait des EBF pour éviter de faire du cas par cas sur chaque commune.

→ **Validation en conseil communautaire fin septembre 2018**



Photolangage et exposés pour réfléchir ensemble sur les Espaces de Bon Fonctionnement des rivières (source : Sepia conseils).



Les trois ateliers se sont déroulés dans un climat apaisé (source : Sepia conseils).

POINTS FORTS DE L'ETUDE

- Projet de **grande ampleur**, inscrit dans un **calendrier de révision des documents d'urbanisme**.
- Une **bonne vulgarisation** des périmètres.
- Le portage du projet par une agglomération où les acteurs de l'aménagement du territoire travaillent avec le service eau et une maîtrise d'œuvre avec un groupement de bureaux d'étude complémentaires.
- Une étude réalisée **relativement rapidement** (1 an 1/2) malgré un **périmètre d'étude important**.



*Faire part de ses préoccupations et écouter les autres
Des suggestions pour consolider le diagnostic et ajuster
la délimitation des EBF (source : Sepia conseils).*

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- Des EBF définis dans un cadre concerté **sur l'ensemble du territoire**, avec des règles partagées par les élus.
- Un **large panel de personnes invitées aux réunions de concertation** : élus locaux et partenaires institutionnels (département, agence de l'eau, AFB, DDT), mais aussi riverains et usagers du territoire (monde agricole - chambre d'agriculture et exploitants locaux, monde de la pêche et de la chasse...).
- Un respect du calendrier qui permet une intégration des EBF dans le PLUi.
- Un **élu moteur** et une **chargée de mission très investie**. Une bonne synergie dans le binôme élu - chargée de mission : l'élu était plutôt centré sur un objectif de vote de l'EBF, la chargée de mission sur un objectif d'EBF ambitieux.
- Un service environnement « eau » au sein d'une communauté d'agglomération avec la **participation des services techniques Urbanisme de Thonon Agglomération à certaines réunions**, afin de d'acquérir une culture commune
- Un **bassin versant pilote** pour tester et valider la méthode : le Redon.

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- Les modélisations numériques hydrauliques dans des conditions hypothétiques non aménagées (sans digue / remblai etc.) ne sont pas parues pertinentes pour ce territoire. L'état semi-naturel est difficile à expliquer aux élus car il n'y a pas de remise en cause des aménagements « effacés » (remblais routiers notamment), qui ont vocation à rester à long terme. Ces modélisations n'ont pas été comprises.
- **Des EBF localement restreints** (inférieurs à l'EBF nécessaire) et des règles parfois peu contraignantes. La logique de compensation entre l'espace urbain (EBF plus restreint) et l'espace agricole (où on aurait pu imaginer un EBF plus large sur certains secteurs) n'a pas abouti même si l'EBF optimal a été utilisé dans la définition de règles d'aménagement.
- Des réunions de concertations qui s'enchaînaient un peu vite.
- Lors des séances de travail cartographiques, des difficultés parfois à sortir du cadre de son propre territoire et à rentrer dans les problèmes des autres territoires.
- Il ne fallait pas aller jusqu'à définir un zonage type de PLU pour les EBF (par exemple : si espace nécessaire alors zonage N) dans le cadre de cette étude. Il faut **laisser ce travail aux acteurs de l'urbanisme (comme préconisé dans le guide)**.
- Veiller à associer **toutes les parties prenantes jusqu'au bout de la réflexion et à s'assurer de leur participation aux réunions de concertation, en particulier celle des « défenseurs de la rivière »** ; AFB, fédérations de pêche, etc. sont des acteurs majeurs, dont le discours est précieux au moment de délimiter l'EBF.

LES PERSPECTIVES

- Intégration dans les PLU et PLUi.
- Un travail avec les urbanistes sur les définitions des termes utilisés (« limiter l'imperméabilisation » ne veut pas forcément dire la même chose pour les techniciens de l'environnement et pour les urbanistes).